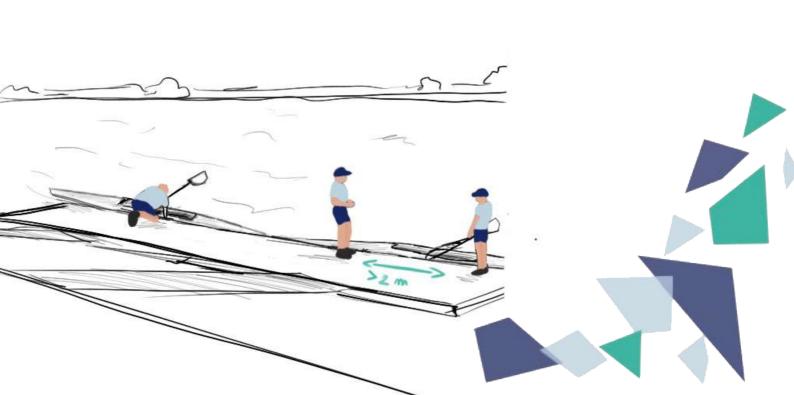


CHAMPIONNATS DE FRANCE 2021

MÀJ LE 13.09.21





INTRODUCTION

Dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, les dernières instructions gouvernementales permettent l'organisation de manifestations, sous réserve du respect de certaines règles.

C'est pourquoi la Fédération Française d'Aviron établit un guide de recommandations sanitaires et sportives à faire appliquer dans le cadre de l'organisation des championnats de France 2021. Les recommandations formulées dans ce document le sont au regard de la situation à la date de sa rédaction.

ATTENTION

- Ce protocole peut être réévalué et modifié à tout moment en fonction de la situation sanitaire et des directives gouvernementales.
- Les personnes présentant des symptômes du Covid-19 (Fièvre, toux,...) ne doivent pas se rendre sur le site de la compétition.
- La participation aux compétitions pour les personnes majeures (18 ans révolus le 26 septembre) est soumise à l'obligation de présenter un pass sanitaire.

Référent covid :

Didier Lereboulet: 06 69 54 38 42







RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Les règlementations et les conseils du gouvernement en matière d'hygiène doivent être suivis à tout moment pour réduire le risque de transmission du virus.

La distanciation physique de 1m entre tous les acteurs de la compétition doit être respectée à tout moment et en tout lieu sur le site de la manifestation. Dans tous les cas, <u>le port du masque est obligatoire en extérieur pour tous rassemblements de personnes dans le département des Yvelines jusqu'au 15 novembre.</u>

Plus d'informations sur : <u>www.gouvernement.fr/info-coronavirus</u>

Une solution de lavage des mains sera proposée par l'organisateur, à l'entrée de tous les locaux soit par un point d'eau avec du savon soit par la mise à disposition de désinfectant à base d'alcool. A noter que les masques ne seront pas fournis par l'organisateur.

Dans le contexte sanitaire actuel, la Fédération Française d'Aviron invite les clubs, dans la mesure du possible, à organiser les retours de participants une fois leur épreuve terminée.







LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF SANITAIRE

Les participants

Sont considérés comme participants :

- Les compétiteurs ;
- Les entraı̂neurs professionnels et bénévoles ;
- Tous les membres du staff du club (dirigeants, accompagnateurs, ...) amenés à être présents sur la zone de compétition (parking, parc à bateaux, pontons, zone protocolaire, village exposants et locaux du club).

Le décret N°2021-1059 du 7 août prescrivant les mesures sanitaires applicables au sport, impose la présentation d'un pass sanitaire pour toute personne **majeure** participant à une manifestation sportive organisée dans l'espace public et soumise à une procédure de déclaration ou d'autorisation.

Le Gouvernement impose donc aux organisateurs des Championnats de France de mettre en place un pass sanitaire pour tous les participants.

1) Qu'est-ce qu'un pass sanitaire?

C'est un dispositif basé sur 3 types de preuves non cumulatives permettant de garantir l'accès à certains lieux ou évenements présentant un risque de diffusion épidémique élevé.

Il est donc composé de l'un des certificats suivants :

Certificat de test négatif de moins de 72h

Seront admis les résultats des tests RT-PCR et antigéniques ainsi que les autotests supervisés par un professionnel de santé, sous réserve qu'ils soient certifiés avec un QR Code lisible par une application de vérification (ex : TousAntiCovid Verif). Le prélèvement doit être effectué moins de 72h avant la réunion des délégués (attention au délai de réception du résultat/QR code).

Test à partir du mardi 21 septembre à 18h00.





Certificat de vaccination

Les personnes pourront également présenter un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet qui comprend le délai nécessaire entre l'injection finale et la réunion des délégués soit :

- 7 jours après la dernière injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ou dans le cadre d'un schéma de vaccination monodose avec ces mêmes vaccins faisant suite à un antécédent de Covid-19 (à compter de 2 mois après l'infection) :
 - dernière dose reçue le vendredi 17 septembre.
- 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) soit :
 - dose reçue le vendredi 27 août ou avant.

Certificat de test positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

Seuls les résultats des tests RT-PCR et des tests antigéniques certifiés avec QR Code seront admis. Un test positif devient automatiquement un certificat de rétablissement dès lors qu'il date de plus de 11 jours et de moins de 6 mois après la date de prélèvement soit :

• test réalisé entre le 24 mars et le 13 septembre.

2) Comment présenter son pass sanitaire à la Fédération ?

Une présentation sur place (sous la tente VIP), via l'application TousAntiCovid ou avec le QR code figurant sur le certificat papier ou PDF authentifiant le résultat du test ou de la vaccination, jusqu'à 1 heure précédant l'horaire de la réunion des délégués, sous peine de sanction (voir 4) Conséquences).

3) Comment le pass sanitaire sera-t-il contrôlé ?

Les QR Code seront contrôlés à l'aide de l'application TousAntiCovid Verif, distincte de l'application TousAntiCovid. Un fois le QR Code flashé, la personne habilitée verra s'afficher:

- le nom, le prénom et la date de naissance de la personne contrôlée ;
- une mention « valide/invalide » l'informant de la possibilité de la personne contrôlée à se rendre ou non dans le lieu ou à l'événement.



Un bracelet sera remis sur présentation d'un pass valide et à conserver tout au long de la compétition. Des contrôles seront effectués sur tous les espaces de la zone de compétition.

4) Conséquences en cas de pass sanitaire manquant, invalide, frauduleux ou falsifié*

Dans le cadre du décret N°2021-1059 du 7 août 2021, et par décision du comité directeur de la FFA :

Pour le club dont les participants n'ayant pas présenté de pass valide dans le délai imparti, une pénalité financière de 80 euros par personne concernée sera appliquée et ce, quel qu'en soit le motif.

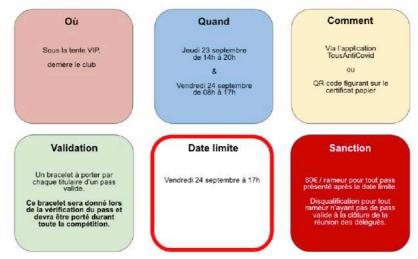
ET

Les compétiteurs n'ayant pas présenté de pass valide ne pourront pas prendre part à la compétition. L'équipage sera disqualifié pour l'ensemble du championnat si le rameur concerné ne peut pas être remplacé par un compétiteur pouvent présenter un pass valide.

* Utiliser le pass d'un tiers ou proposer l'utilisation frauduleuse est puni d'une amende de 750 €, forfaitisée à 135 € si elle est réglée rapidement.

Produire ou utiliser un faux document expose jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. (source https://www.service-public.fr)

PRÉSENTATION DU PASS SANITAIRE - MANTES-LA-JOLIE







5) Si un participant présente des symptômes

a. Les rameurs

1. Avant la compétition

Nous invitons les participants à limiter au maximum les interactions sociales de sorte à limiter le risque de contracter le virus.

Si un participant présente des signes mêmes minimes (syndrome grippal, fièvre même légère, toux, gêne respiratoire, angine, rhume, fatigue inhabituelle, mal de tête persistant, perte de goût et de l'odorat, diarrhée) ce dernier ne doit pas se rendre sur le site de la compétition. Il doit consulter un médecin et réaliser un test antigénique ou RT/PCR.

2. Pendant la compétiton

Si un participant présente des signes mêmes minimes (syndrome grippal, fièvre même légère, toux, gêne respiratoire, angine, rhume, fatigue inhabituelle, mal de tête persistant, perte du goût et de l'odorat, diarrhée) il doit être placé immédiatement à l'isolement et prendre contact le plus rapidement possible avec le responsable COVID de la régate.

Un test antigénique devra être effectué dans les plus brefs délais. Si ce dernier s'avère négatif, le rameur concerné pourra reprendre la compétition. Dans le cas contraire (test positif) le rameur restera à l'isolement et l'équipage ou les équipages dans lequel/lesquels il est engagé seront déclarés cas contact et ne pourront pas participer à la compétition.

b. Les entraı̂neurs/accompagnateurs

Si un entraîneur/accompagnateur présente des signes mêmes minimes (syndrome grippal, fièvre même légère, toux, gêne respiratoire, angine, rhume, fatigue inhabituelle, mal de tête persistant, perte de goût et de l'odorat, diarrhée) il doit être placé immédiatement à l'isolement et prendre contact le plus rapidement possible avec le responsable COVID de la régate.

Un test antigénique devra être effectué dans les plus brefs délais. Si ce dernier s'avère négatif, la personne concernée pourra poursuivre la compétition. Dans le cas contraire (test positif) l'entraîneur/accompagnateur restera à l'isolement.



6) Si un participant est déclaré cas contact

Si un participant est déclaré cas-contact, il devra rester à l'isolement et ne pourra pas participer à la compétition.

7) Si un participant est déclaré positif

a. Pendant la compétition

1. Les rameurs

Si un rameur est déclaré positif, il doit être placé immédiatement à l'isolement et prendre contact le plus rapidement possible avec le responsable COVID de la régate.

L'équipage ou les équipages dans lequel/lesquels il est engagé seront déclarés cas contact et ne pourront pas participer à la compétition.

2. Les entraı̂neurs/accompagnateurs

Si un entraîneur/accompagnateur est déclaré positif, il doit être placé immédiatement à l'isolement et prendre contact le plus rapidement possible avec le responsable COVID de la régate.

Nous en appelons à la responsabilité de toutes et tous pour assurer le bon déroulement de cette compétition, et invitons l'ensemble des parties prenantes à veiller au respect au maximum, en toute transparence, de l'ensemble de ces préconisations.

b. Après la compétition

Si un participant est déclaré positif dans les quatorze jours après la compétition, il doit être placé immédiatement à l'isolement et prendre contact le plus rapidement possible avec le responsable COVID de la régate.





	Participation	Présence symptômes	Cas contact	Cas positif
Rameurs	Pass Sanitaire obligatoire Absence Pass Sanitaire = pas de compétition possible	 isolement prévenir le responsable COVID faire test PCR test négatif = compétition possible test positif = isolement équipage déclaré cas contact 	isolement pas de compétition possible	 isolement prévenir le responsable COVID équipage déclaré cas contact pas de compétition possible
Entraîneurs/ accompagnateurs	Pass Sanitaire obligatoire Absence Pass Sanitaire = pas de compétition possible	 isolement prévenir le responsable COVID faire test PCR test négatif = compétition possible test positif = o isolement 	 isolement pas de compétition possible 	 isolement prévenir le responsable COVID pas de compétition possible

- Les arbitres ;
- Les bénévoles
- Les partenaires du village exposants.

Les membres de l'organisation, s'ils sont majeurs, sont soumis à l'obligation de présentation du pass sanitaire.

Un bracelet sera remis sur présentation d'un pass valide à conserver tout au long de la compétition.

Le public

Le public n'a pas l'autorisation d'accéder à la zone de compétition (parking, parc à bateaux, pontons, zone protocolaire, village exposants et locaux du club).





Les sanitaires et locaux utilisés

Les sanitaires et locaux utilisés seront dotés de désinfectants pour les mains ou de savon et d'eau ainsi que d'essuie-mains en papier. Le port du masque est obligatoire dans les sanitaires et locaux utilisés.

La réunion des délégués

Le lieu prévu pour la réunion des délégués des clubs sera suffisamment vaste pour permettre la distanciation physique et une aération du local. Le port du masque est obligatoire pour les participants (1 délégué par club) à l'exception des animateurs de la réunion. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle.

Le village exposant

L'organisation du village exposant doit permettre aux personnes autorisées à s'y rendre de circuler dans les allées et entre les stands sans croisement et dans le respect de la distanciation. Les produits offerts à la vente ou à l'exposition ne peuvent être manipulés. L'accès aux stands sera limité, en fonction de sa configuration à un nombre restreint de clients en simultané.





AFFICHAGE DE RÉSULTATS

Les résultats seront uniquement disponibles en ligne en temps réel grâce à la plateforme Time-Team, accessible via le site internet de la FFAviron.

CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Durant cette période de crise sanitaire, l'ensemble de la famille de l'aviron doit revoir son mode de fonctionnement dans la manière de distribuer les prix ainsi que dans l'accueil des athlètes et des partenaires sur le podium. En conséquence, tout contact physique entre les différents acteurs (poignées de main, étreintes, etc...) pendant la cérémonie protocolaire sera à proscrire.

Les podiums sont prévus afin que les concurrents appelés respectent la distanciation de 1m entre eux. Le nombre d'acteurs nécessaires à la gestion de la cérémonie protocolaire doit être réduit au minimum afin de respecter en tout point les règles de distanciation.

Les concurrents recevant ces médailles doivent porter des masques.

Les maillots et les médailles doivent être apportés à l'athlète récipiendaire sur un coussin ou un plateau, afin que ce dernier les récupère et les porte sans l'intervention d'une tierce personne. L'athlète ne peut pas être aidé au moment de les arborer afin de respecter les mesures de distanciation physique.

